

# NEWEB Régie

## Conditions Générales de Publicité et de Marketing Direct

### 1. Définitions

1.1 Dans les présentes Conditions Générales, et sauf mention contraire expresse dans un Ordre d'Insertion et à moins que le contexte ne leur donne un autre sens, on entend par :

« **Acceptation** » : à propos d'un Ordre d'Insertion soumis à NEWEB RÉGIE en application de l'Article 2.1, l'Acceptation sera réputée avoir lieu à la date la plus ancienne entre (i) la contre-signature ou toute autre acceptation écrite de l'Ordre d'Insertion concerné par NEWEB RÉGIE, ou (ii) l'affichage de la première Publicité par NEWEB RÉGIE ou le commencement de l'activité de Marketing Direct par NEWEB RÉGIE conformément à l'Ordre d'Insertion, sauf accord contraire sur l'Ordre d'Insertion, et « Accepte » et « Accepté(e) » seront interprétés dans ce cadre ;

« **Agence** » : toute agence de publicité ou agence média qui représente le Titulaire de la Marque tel qu'identifié sur l'Ordre d'Insertion concerné ;

« **Annonceur** » : soit (i) le Titulaire de la Marque, lorsque l'Ordre d'Insertion est signé par le Titulaire de la Marque lui-même, ou lorsque l'Ordre d'Insertion en vigueur est signé par une Agence mandatée par le Titulaire de la Marque (les dispositions de l'Article 15 ont alors vocation à s'appliquer) ; soit (ii) l'Agence, lorsque l'Ordre d'Insertion est signé par une Agence dans tous les cas autres que celui du mandat d'agent tel que décrit ci-dessus au (i) ;

« **Article** » : désigne un article au sein des présentes Conditions Générales ;

« **Campagne** » : campagnes de Publicité ou de Marketing Direct décrites dans un Ordre d'Insertion et auxquelles les présentes Conditions Générales s'appliquent ;

« **NEWEB RÉGIE** » : la société Neweb Régie visée dans l'Ordre d'Insertion en question ;

« **Conditions Générales** » : les présentes Conditions Générales pour la Publicité et le Marketing Direct ;

« **Contenu de Marketing Direct** » : illustrations, créations, travail artistique, adresses web actives, scripts de prospection à distance, listes de prospects, livre blanc ou autre document téléchargeable similaire, ou d'autres contenus similaires, y compris, sans limitation, tous les noms, marques déposées, logos ou autres éléments de marque développés dans ce cadre qui seront fournis par ou pour le compte de l'Annonceur en relation avec le Marketing Direct ;

« **Contenu Publicitaire** » : les créations, le travail artistique, les illustrations, les adresses web actives, les livres blancs ou autre élément téléchargeable du même ordre, ou d'autres contenus similaires, y compris et sans limitation, tous les noms, marques déposées, logos ou autres éléments de marques figurant dans ce cadre et fourni par ou pour le compte de l'Annonceur dans le cadre de la Publicité ;

« **Contrat** » : la relation contractuelle entre les parties, cette définition inclut les présentes Conditions Générales et les Ordres d'Insertion, ces derniers pouvant être modifiés dans le temps par accord écrit entre les parties ;

« **Date de Début de Campagne** » : date à laquelle il est prévu que la Campagne débute, tel que spécifié dans l'Ordre d'Insertion en question ;

« **Date de Fin de Campagne** » : date à laquelle il est prévu que la Campagne se termine, tel que spécifié dans l'Ordre d'Insertion en question ;

« **Données Personnelles** » : cette expression a la signification conférée au terme « donnée à caractère personnel » dans la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et inclut, sans limitation, toute adresse IP ou autres identifiants uniques en lien avec l'utilisateur d'un Site de NEWEB RÉGIE ;

« **Éléments de Production** » : tout microsite, toute vidéo ou tout autre contenu audiovisuel similaire qui doit être produit par NEWEB RÉGIE dans le cadre de la Campagne tel que défini dans l'Ordre d'Insertion concerné ;

« **Filiale** » : employé à propos d'une société, ce terme désigne toute autre entité contrôlant directement ou indirectement cette société, ou placée sous le contrôle ou le contrôle commun de cette société et où « contrôle » signifie la possibilité de diriger l'activité ou les affaires de cette entité que cela soit par détention majoritaire de son capital ou droits de vote, par engagements contractuels ou par d'autres biais ;

« **Jour Ouvrable** » : tout jour du lundi au vendredi à l'exception des jours fériés ;

« **Livrable** » ou « **Livrables** » : impressions, clics marchands générés pendant une Campagne (« leads »), courriels ou autres prestations livrées ou à livrer par NEWEB RÉGIE et faisant partie de la Campagne ;

« **Marketing Direct** » : la communication de prospection par email, la mise en œuvre de diligences de prospection à distance, ou toute autre forme de promotion de biens, services ou marques directement auprès de prospects ;

« **Ordre d'Insertion** » : Ordre d'Insertion de NEWEB RÉGIE intégrant les présentes Conditions Générales, dans le cadre duquel NEWEB RÉGIE délivrera ses prestations de Publicité et/ou de Marketing Direct et/ou de Production de Services au profit de l'Annonceur ;

« **Production de Services** » : réalisation des Éléments de Production ;

« **Publicité** » : la communication de publicité par voie d'affichage, la publicité vidéo ou les messages de parrainage, l'hébergement de documents téléchargeables ou toute autre forme de promotion de biens, services ou marques à des emplacements spécifiques sur les Sites de NEWEB RÉGIE, à l'exception des services de Marketing Direct ;

« **Règles Publiées** » : Spécifications Techniques et toute autre règle ou procédure de NEWEB RÉGIE en matière de Publicité et/ou de Marketing Direct rendues accessibles à l'Annonceur au fil du temps, en ce compris, sans limitation, les règles applicables à certaines catégories réglementées de publicité ou de sujet, les règles de respect de la vie privée, les règles relatives à l'expérience utilisateur, les règles en matière de cohérence avec l'image publique de NEWEB RÉGIE, les standards communautaires en matière d'obscénité ou de décence (en tenant compte des parties des Sites de NEWEB RÉGIE sur lesquelles la Publicité doit être affichée), ainsi que toute autre règle éditoriale ou publicitaire ;

« **Représentant** » : employé à propos d'une entité et/ou de sa/ses Filiale(s), ce terme désigne tout directeur, administrateur, employé, consultant, sous-traitant, agent, et/ou mandataire ;

« **Serveur de Publicité Tiers** » : tierce partie (qui n'est pas une Filiale ou un Représentant d'une des parties) qui met en œuvre ou assure le suivi de la Publicité ;

« **Site de NEWEB RÉGIE** » ou « **Sites de NEWEB RÉGIE** » : sites web spécifiés dans un Ordre d'Insertion, que ces sites soient détenus et exploités par NEWEB RÉGIE ou qu'ils fassent partie d'un réseau de sites sur lesquels NEWEB RÉGIE possède un droit de vendre et de diffuser de la Publicité ou des services de Marketing Direct ;

« **Spécifications Techniques** » : spécifications techniques de NEWEB RÉGIE en vigueur pour la Publicité, dont la version actuelle est disponible à l'adresse suivante : [http://cdn.cupinteractive.com/ads/adops/adspecs/spe-techs/specs\\_cupinteractive.pdf](http://cdn.cupinteractive.com/ads/adops/adspecs/spe-techs/specs_cupinteractive.pdf);

« **Titulaire de la Marque** » : entité qui souhaite promouvoir son/ses produit(s), service(s) ou marque(s) par voie de Publicité ou de Marketing Direct, tel qu'identifié sur l'Ordre d'Insertion correspondant.

### 2. Acceptation des Ordres d'Insertion et Livraison des Contenus

2.1 Toutes les commandes pour la Publicité et/ou le Marketing Direct doivent être établies sur un Ordre d'Insertion de NEWEB RÉGIE, intégrant ces Conditions Générales, doivent être signées par le Titulaire de la Marque ou par une Agence dûment autorisée, et doivent être soumises à NEWEB RÉGIE au minimum 3 (trois) Jours Ouvrables avant la Date de Début de Campagne pour les Campagnes Publicitaires, et dix (10) Jours Ouvrables avant la Date de Début de Campagne pour les Campagnes de Marketing Direct. La transmission d'un Ordre d'Insertion dûment rempli sera considérée comme valant offre contractuelle de l'Annonceur pour entrer en Contrat aux conditions définies dans l'Ordre d'Insertion et dans le respect des présentes Conditions Générales, offre qui pourra être Acceptée par NEWEB RÉGIE et ne liera pas NEWEB RÉGIE sauf si et à partir du moment où NEWEB RÉGIE aura Accepté cet Ordre d'Insertion. Simultanément à la survenance d'une telle Acceptation de la part de NEWEB RÉGIE, un Contrat sera conclu et il liera contractuellement les parties, et ne pourra pas être modifié sauf avec l'accord écrit des deux parties.

2.2 L'Annonceur soumettra tout Contenu Publicitaire et/ou Contenu de Marketing Direct (selon le cas) (« Contenus ») à NEWEB RÉGIE en conformité avec cet Article 2.2, avec les Spécifications Techniques et avec toute autre Règle Publiée. Les Contenus de Marketing Direct et les Contenus Publicitaires *rich media* (comme défini par l'IAB seront livrés au moins sept (7) Jours Ouvrables avant la Date de Début de Campagne, et tout autre Contenu Publicitaire devra être livré à NEWEB RÉGIE au moins trois (3) Jours Ouvrables avant la Date de Début de Campagne. Si l'un des Contenus est endommagé, non conforme aux spécifications de NEWEB RÉGIE, ou inacceptable pour toute autre raison, NEWEB RÉGIE s'efforcera d'en notifier l'Annonceur dans les deux (2) Jours Ouvrables à compter de la réception de ces Contenus. En tout état de cause, si un Contenu acceptable n'est pas reçu avant midi trois (3) Jours Ouvrables avant la Date de Début de Campagne, NEWEB RÉGIE ne sera pas responsable de tout échec qui en résulterait dans les diligences de placement ou de livraison de la Publicité ou du Marketing Direct conformément à l'Ordre d'Insertion, et NEWEB RÉGIE sera en droit de commencer à facturer l'Annonceur pour le coût total de la Campagne, à compter de la Date de Début de Campagne et jusqu'à ce que la Campagne soit annulée en application de l'Article 11 ci-dessous, et la garantie portant sur tout Livrable sera réduite au prorata d'un jour plein pour chaque jour pendant lequel le Contenu approprié n'aura pas été reçu. Si les Contenus acceptables ne sont pas reçus avant midi le jour qui suit la Date de Début de Campagne, NEWEB RÉGIE sera en droit de considérer que l'Ordre d'Insertion a été annulé à la Date de Début de Campagne avec un préavis inférieur à une pleine semaine calendaire et les dispositions de l'Article 11.1 ci-après s'appliqueront.

2.3 En ce qui concerne la Publicité, NEWEB RÉGIE mettra en œuvre des efforts commercialement raisonnables pour notifier à l'Annonceur dans les 2 (deux) Jours Ouvrables suivant la réception de l'Ordre d'Insertion signé que l'inventaire de Publicité spécifié n'est pas disponible. Lorsque qu'un placement spécifique ou un calendrier de livraison prévu dans un Ordre d'Insertion a été Accepté par NEWEB RÉGIE, ce placement et ce calendrier seront conditionnés par la réception du Contenu Publicitaire en temps utile, conformément à l'Article 2.2 ci-dessus. Dans tous les autres cas, y compris lorsque le Contenu Publicitaire n'a pas été reçu de façon conforme à l'Article 2.2 ci-dessus, le placement de la Publicité et le calendrier de livraison se feront à la discrétion de NEWEB RÉGIE.

### 3. Faire de la Publicité sur les Sites de NEWEB RÉGIE

3.1 L'Annonceur certifie, garantit et s'engage envers NEWEB RÉGIE en ce que :

(a) le Contenu Publicitaire, et la diffusion de celui-ci par NEWEB RÉGIE en tant que Publicité sur les Sites de NEWEB RÉGIE en application de l'Ordre d'Insertion concerné, (i) ne portent pas et ne porteront pas atteinte aux droits de tiers, incluant, sans limitation, des Droits de Propriété Intellectuelle, droit au respect de la vie privée et de la confidentialité, ou à tout autre droit accordé aux personnes physiques par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, (ii) ne contiennent aucun élément calomnieux, diffamatoire, injurieux, abusif, harcelant, menaçant, nuisible, vulgaire, obscène ou contraire aux lois applicables ;

(b) tout Contenu Publicitaire est conforme et restera conforme à tous les codes professionnels applicables au domaine d'activité concerné notamment en relation avec la publicité sur internet (que ces règles aient force de loi ou pas), et conforme à toute loi, réglementation ou jurisprudence relative à la publicité mensongère ou trompeuse et aux pratiques anticoncurrentielles ;

(c) la Publicité ne constitue pas et ne constituera pas une publicité pour un placement financier ou toute autre activité réglementée au sens des dispositions légales, réglementaires et jurisprudentielles en vigueur ; et

(d) L'Annonceur sera pleinement responsable de la conclusion, du contenu et de l'exécution de tout contrat de vente de biens ou de services qui pourrait être conclu avec des clients ayant consulté la Publicité sur un des Sites de NEWEB RÉGIE, et l'Annonceur s'assurera que tout site internet visé par hyperlien(s) dans la Publicité, ainsi que la commercialisation des biens et

services depuis de tels sites internet, se conformeront à toute loi, réglementation, et usages et coutumes du domaine d'activité dont relève l'Annonceur dans le domaine visé par la Publicité.

3.2 Sans limiter les dispositions de l'Article 3.1 ci-dessus, et sans préjudice de tout autre droit ou recours de NEWEB RÉGIE, NEWEB RÉGIE se réserve le droit, à sa discrétion, de refuser et/ou de supprimer toute Publicité des Sites de NEWEB RÉGIE si NEWEB RÉGIE pense raisonnablement que cette Publicité ou ce Contenu Publicitaire, associés à des codes logiciels (par exemple pixels, tags, JavaScript) ou à un site sur lequel la Publicité est renvoyée, seraient susceptibles (i) de violer l'une quelconque des garanties et engagements précédemment énoncés à l'Article 3.1 ci-dessus ou ne seraient pas conformes aux Règles Publiées ; ou (ii) seraient sources de dénigrement, de railleries ou de mépris ou plus généralement susceptibles de nuire à la réputation de NEWEB RÉGIE ou de l'une de ses Filiales.

3.3 NEWEB RÉGIE n'éditera pas et ne modifiera en aucune façon le Contenu Publicitaire, y compris et sans que cette liste ne soit limitative, ne redimensionnera aucun Contenu Publicitaire sans l'accord de l'Annonceur.

3.4 Si l'Annonceur souhaite faire appel à un Serveur de Publicité Tiers, l'Annonceur devra préalablement obtenir l'autorisation écrite de NEWEB RÉGIE. Si NEWEB RÉGIE accepte le recours à un Serveur de Publicité Tiers, NEWEB RÉGIE mettra en œuvre des balises pour le Serveur de Publicité Tiers afin qu'elles fonctionnent dans tous leurs aspects substantiels. NEWEB RÉGIE n'autorise pas l'intervention d'un quatrième tiers pour gérer les publicités ou assurer leur suivi (y compris, et seulement à titre d'illustration, quand la Publicité est gérée par un Serveur de Publicité Tiers, mais le suivi de la campagne et les rapports sont gérés par un autre tiers), sauf circonstances exceptionnelles et après autorisation écrite préalable séparée (une telle autorisation pourra être refusée par NEWEB RÉGIE à sa seule discrétion). Sauf disposition écrite contraire, l'Annonceur veillera à ce que tout Contenu Publicitaire remis à NEWEB RÉGIE conformément à l'Article 2.2 ci-dessus soit dépourvu de toute balise mise en place par un quatrième tiers, et si du Contenu Publicitaire remis à NEWEB RÉGIE n'est pas conforme à ce qui précède, NEWEB RÉGIE sera en droit de considérer l'Ordre d'Insertion comme ayant été annulé à la Date de Début de Campagne avec un préavis inférieur à une pleine semaine calendaire et les dispositions de l'Article 11.1 ci-dessous s'appliqueront.

3.5 NEWEB RÉGIE surveillera la livraison des Publicités sur les sites de NEWEB RÉGIE, et avertira l'Annonceur aussi tôt que pratiquement possible si NEWEB RÉGIE estime raisonnablement qu'une sous-livraison est probable. Si les Livrables pour une campagne de Publicité donnée chutent de plus de dix pour cent (10%), ou s'il est probable qu'ils chutent de plus de dix pour cent (10%), par rapport aux niveaux garantis tels que définis dans l'Ordre d'Insertion en question, NEWEB RÉGIE, au choix de l'Annonceur, décalera la Date de Fin de Campagne jusqu'à ce que les Livrables atteignent les niveaux garantis, ou émettra un avoir de la valeur de la sous-livraison, avoir qui pourra être imputé sur de futures Campagnes de Publicité. Cet Article 3.5 s'appliquera seulement aux Campagnes dans lesquelles les Livrables sont garantis par NEWEB RÉGIE, comme expressément indiqué dans l'Ordre d'Insertion concerné.

3.6 Sauf mention contraire dans l'Ordre d'Insertion concerné, NEWEB RÉGIE pourra sur-livrer des Livrables garantis, à sa discrétion, étant précisé que si l'Annonceur utilise un Serveur de Publicité Tiers, NEWEB RÉGIE ne saurait sur-livrer au-delà de 10% (dix pour cent) du total des Livrables garantis tel que défini dans l'Ordre d'Insertion en question sans l'accord préalable de l'Annonceur. NEWEB RÉGIE ne facturera pas à l'Annonceur tout Livrable en excès par rapport aux Livrables garantis.

#### 4. Marketing Direct

4.1 Conformément à la volonté des parties telle que définie dans l'Ordre d'Insertion applicable, NEWEB RÉGIE générera la liste des prospects, cibles de Marketing Direct, à partir de ses propres bases de données ou des listes fournies par l'Annonceur ou de listes légalement acquises auprès de tiers. L'Annonceur devra, dans le cadre du Contenu de Marketing Direct délivré par lui, inclure une liste de suppression des noms, numéros de téléphones et/ou des adresses emails de personnes qui ont choisi de ne pas recevoir de communications émanant de l'Annonceur (ou du Titulaire de la Marque, en cas de divergence). NEWEB RÉGIE comparera sa liste de prospects cibles par rapport à cette liste de suppression, et retirera de la liste générée par NEWEB RÉGIE tout nom, numéro de téléphone et/ou adresse email des personnes qui apparaissent sur de telles listes de suppression avant de commencer l'activité de Marketing Direct. Tout au long de la Campagne, NEWEB RÉGIE tiendra un registre des noms, numéros de téléphones et/ou adresses emails des prospects cibles de Marketing Direct qui ont notifié à NEWEB RÉGIE leur souhait de ne pas recevoir de futures communications marketing de l'Annonceur (ou du Titulaire de la Marque) et remettra cette liste à l'Annonceur à la fin de la Campagne.

4.2 L'Annonceur délivrera tout modèle d'email nécessaire et/ou script(s) de télémarketing au sein du Contenu de Marketing Direct fourni à NEWEB RÉGIE dans le cadre de l'Article 2.2 ci-dessus, et il accepte qu'un tel modèle d'email et/ou script de télémarketing soit examiné et approuvé par NEWEB RÉGIE avant le début de la Campagne (une telle approbation ne saurait être déraisonnablement refusée ou retardée). L'Annonceur reconnaît et accepte que les emails envoyés aux prospects cibles de Marketing Direct dans le cadre de la Campagne seront basés sur des modèles pouvant inclure le nom, la marque déposée, le logo ou des éléments de communication d'un ou plusieurs sites internet de NEWEB RÉGIE, et le nom d'un ou plusieurs sites internet de NEWEB RÉGIE pourra être mentionné dans le cadre d'appels de télémarketing.

4.3 L'Annonceur certifie, garantit et s'engage envers NEWEB RÉGIE en ce que :

(a) le Contenu de Marketing Direct, et l'usage de celui-ci par NEWEB RÉGIE dans le cadre de la campagne de Marketing Direct en accord avec l'Ordre d'Insertion concerné, (i) ne portent pas et ne porteront pas atteinte aux droits des tiers, incluant, sans limitation, les Droits de Propriété Intellectuelle, le droit au respect de la vie privée et de la confidentialité, ou à tout autre droit accordé aux personnes physiques par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, (ii) ne contiennent aucun élément calomnieux, diffamatoire, injurieux, abusif, harcelant, menaçant, nuisible, vulgaire, obscène ou contraire aux lois applicables ;

(b) le Contenu de Marketing Direct est conforme et restera conforme à tous les codes professionnels applicables au domaine d'activité concerné et applicables à l'Annonceur en matière de Marketing Direct, incluant sans limitation, les normes édictées par l'autorité de régulation professionnelle de la publicité et mises à jour de temps en temps, et les règles applicables à la publicité trompeuse et aux pratiques anticoncurrentielles ;

(c) toute liste de noms, numéros de téléphone, adresses emails ou autres Données Personnelles délivrés par ou pour le compte de l'Annonceur à NEWEB RÉGIE au titre du Contenu de Marketing Direct ou dans le cadre de la Campagne : (i) est composée uniquement des Données

Personnelles collectées pour les fins visées dans la Campagne telles qu'énoncées dans l'Ordre d'Insertion concerné, (ii) sont recueillies, utilisées, fournies par l'Annonceur en conformité avec les lois et règlements qui s'appliquent à la collecte, l'utilisation et la fourniture de Données Personnelles dans le but envisagé dans le cadre des présentes, notamment et sans que cette liste ne soit limitative, la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, (iii) ont été comparées aux listes de suppression établies par l'Annonceur avant leur envoi à NEWEB RÉGIE, et, sauf si elles sont incluses dans une liste de suppression fournie à NEWEB RÉGIE en application de l'Article 4.1 ci-dessus, les listes fournies à NEWEB RÉGIE ne devront contenir aucune adresse email, numéro ou autre Donnée Personnelle apparaissant sur de telles listes de suppression ;

(d) L'Annonceur sera pleinement responsable de la conclusion, du contenu et de l'exécution de tout contrat de vente de biens ou de services qui pourrait être passé avec des clients ayant répondu au Marketing Direct, et l'Annonceur s'assurera que tout site internet visé par hyperlien(s) dans le Contenu de Marketing Direct et la vente de biens ou services d'un tel site internet sera conforme avec toutes les lois, réglementations et codes professionnels applicables à l'Annonceur ou au domaine concerné par le Marketing Direct.

4.4 Sans limiter les dispositions de l'Article 4.3 ci-dessus, et sans préjudice de tout autre droit ou recours de NEWEB RÉGIE, NEWEB RÉGIE se réserve le droit, à sa discrétion, de refuser ou de supprimer tout Contenu de Marketing Direct si NEWEB RÉGIE estime raisonnablement que ces Contenus de Marketing Direct ou toute utilisation de ces éléments par NEWEB RÉGIE seraient susceptibles (i) de violer les garanties et engagements énoncés à l'Article 4.3 ci-dessus ou ne seraient pas conformes aux Règles Publiées ou (ii) engendreraient du dénigrement, des railleries ou du mépris ou plus généralement seraient susceptibles de nuire à la réputation de NEWEB RÉGIE ou de l'une de ses Filiales.

4.5 Si NEWEB RÉGIE estime nécessaire ou souhaitable d'apporter des changements substantiels au(x) script(s) de télémarketing ou aux autres Contenus de Marketing Direct délivrés par l'Annonceur, NEWEB RÉGIE devra obtenir au préalable l'accord de l'Annonceur pour pouvoir utiliser les éléments modifiés dans une Campagne. L'approbation n'est pas requise dans les cas où les modifications apportées l'ont été dans le but de se conformer aux lois, règlements, codes en vigueur, ceci incluant sans limitation, la suppression dans toute liste fournie par l'Annonceur de tous noms, numéros de téléphone et/ou adresses emails qui apparaissent sur une quelconque liste de suppression.

4.6 L'Annonceur, dans la relation entre les parties, conservera la pleine propriété des listes de prospects cibles de Marketing Direct qu'il a fournies à NEWEB RÉGIE dans le cadre du Contenu de Marketing Direct et NEWEB RÉGIE, dans la relation entre les parties, conservera la pleine propriété des listes de prospects cibles de Marketing Direct qui ont été générées à partir de ses propres bases de données ou qui ont été légalement acquises auprès de tiers. Après la Date de Fin de Campagne, l'Annonceur donnera des instructions raisonnables à NEWEB RÉGIE relatives à la restitution ou à la destruction des données contenues dans les listes fournies par lui et NEWEB RÉGIE devra se conformer aux instructions raisonnables reçues, sous 30 (trente) jours, sauf dans les cas où NEWEB RÉGIE est légalement autorisée ou requise de conserver de telles données (par exemple dans le but de maintenir une liste des adresses email qui ont choisi de ne plus recevoir de communications de NEWEB RÉGIE). Dans un souci de clarté, il est précisé que si un prospect cible de Marketing Direct qui apparaît sur les listes fournies par l'Annonceur s'inscrit par la suite sur un des sites de NEWEB RÉGIE ou soumet volontairement ses Données Personnelles à NEWEB RÉGIE, que cela soit en réponse à la campagne de Marketing Direct ou pas, NEWEB RÉGIE sera autorisée à considérer ces données comme ayant été légalement acquises et détenues par NEWEB RÉGIE, et ne sera pas tenue d'effacer ces données de ses bases de données après la Date de Fin de Campagne.

4.7 Lorsque les Livrables pour une Campagne spécifique requièrent que NEWEB RÉGIE envoie un email convenu à un nombre garanti de prospects cibles de Marketing Direct à partir de ses propres bases de données tel que défini dans l'Ordre d'Insertion concerné, NEWEB RÉGIE devra surveiller la livraison de ces emails, et avertira l'Annonceur aussi tôt que raisonnablement possible si plus de 15% (quinze pour cent) de ces emails n'ont pas pu être délivrés pour quelque raison que ce soit. Si plus de 15% (quinze pour cent) de ces emails ne peuvent pas être délivrés, NEWEB RÉGIE, à sa discrétion, soit enverra l'email convenu à d'autres cibles de Marketing Direct jusqu'à ce que les Livrables atteignent les niveaux garantis, ou émettra un avoir de la valeur de la sous-livraison, avoir qui pourra être imputé sur de futures Campagnes de Marketing Direct. Cet Article 4.7 ne s'applique qu'aux Campagnes dans lesquelles un niveau déterminé de Livrables est garanti et a été expressément convenu dans l'Ordre d'Insertion en question.

#### 5. Rapports

5.1 NEWEB RÉGIE fournira les rapports suivants dans le cadre de chaque Campagne, ces rapports devant être fournis à la fin de la Campagne concernée, sauf accord contraire prévu dans l'Ordre d'Insertion: (i) dans le cadre des campagnes de Publicité, un rapport des impressions délivrées pendant la Campagne ainsi que le taux de clic pour la Campagne ; (ii) dans le cadre des campagnes de Marketing Direct par email, un rapport comprenant le nombre d'emails délivrés, le nombre d'emails ouverts, et le nombre d'emails cliqués pendant la Campagne ; (iii) dans le cadre des Campagnes de Marketing Direct par télémarketing, un rapport du nombre de clics marchands (« leads ») générés pendant la Campagne.

5.2 Si l'Annonceur surveille aussi la livraison de Publicités en utilisant un outil de mesure de Serveur de Publicité Tiers reconnu et accepté par NEWEB RÉGIE dans le cadre de l'Article 3.4 ci-dessus, et si les mesures effectuées par l'Annonceur sur les livraisons des Publicités diffèrent de celles de NEWEB RÉGIE de plus de dix pour cent (10%) pendant une période couverte par l'une des factures, les parties feront des efforts raisonnables, de bonne foi, pour harmoniser les mesures de NEWEB RÉGIE et celles du Serveur de Publicité Tiers. Si la différence ne peut pas être harmonisée malgré ces efforts, les parties pourront (mais sans y être obligées) convenir d'un nombre raisonnable de Livrables supplémentaires à fournir par NEWEB RÉGIE sous forme de compensation, à condition que (i) de tels Livrables additionnels soient du même type et de même nature que les Livrables initiaux (par exemple toute sous-livraison d'impressions sur une base de « prix pour mille » ne saurait être compensée par des impressions supplémentaires sur une base de « coût par clic » ou sur une autre base), (ii) les Livrables supplémentaires ne sauraient excéder dix pour cent (10%) de la mesure de Publicité initialement réalisée par NEWEB RÉGIE pour la période concernée, et (iii) dans la mesure où une telle différence est causée ou supposée causée par le non-respect de ce Contrat par NEWEB RÉGIE, la fourniture par NEWEB RÉGIE de ces Livrables supplémentaires constituera la seule compensation allouée à l'Annonceur pour le non-respect contractuel susvisé. Les mesures effectuées par NEWEB RÉGIE sur la livraison de tout Livrable supplémentaire dans le cadre de cet Article 5.2 seront irréfragables. NEWEB RÉGIE ne reconnaîtra

aucune mesure ou suivi de données effectués par un tiers autre qu'un Serveur de Publicité Tiers reconnu, et les dispositions qui précèdent dans cet Article 5.2 n'affecteront pas et ne limiteront pas le droit de NEWEB RÉGIE de contester la précision des mesures effectuées par un Serveur de Publicité Tiers.

## 6. Données

6.1 L'Annonceur ne pourra pas mettre en œuvre, ni tenter de mettre en œuvre, les mesures suivantes, sans le consentement préalable écrit de NEWEB RÉGIE :

(i) déployer des cookies, des balises ou toute autre technologie similaire sur les Sites de NEWEB RÉGIE ou dans les navigateurs des utilisateurs des Sites de NEWEB RÉGIE, ou introduire ce type d'éléments dans les Contenus Publicitaires, les Contenus de Marketing Direct, les balises des Serveurs de Publicité Tiers ou tout autre contenu délivré par l'Annonceur pour leur utilisation dans le cadre de la Campagne, à l'exception de la situation dans laquelle l'Annonceur utilise un Serveur de Publicité Tiers approuvé dans le cadre de l'exécution de la Campagne, ce Serveur de Publicité Tiers pourra utiliser des cookies uniquement afin de limiter la fréquence et de suivre les transmissions et à condition qu'un tel usage soit conforme à toutes lois applicables et aux normes généralement acceptées par l'industrie, et ne viole aucune disposition du présent Article 6.1 ;

(ii) collecter toute Donnée Personnelle des utilisateurs des Sites de NEWEB RÉGIE, sauf lorsque la nature et le but d'une telle collecte par l'Annonceur sont clairement indiqués à l'utilisateur par l'Annonceur au moment de la collecte et si l'utilisateur a consenti à la collecte et à l'utilisation de telles Données Personnelles, un tel consentement ayant été donné librement, conformément aux lois en vigueur et à la politique publique de respect de la vie privée de l'Annonceur ;

(iii) collecter ou utiliser les données concernant les Sites de NEWEB RÉGIE, étant précisé que l'Annonceur peut utiliser des données statistiques anonymes concernant une Campagne qui sont collectées pendant la livraison ou le suivi de Publicités ou d'actions de Marketing Direct en application de l'Ordre d'Insertion en question (par exemple nombre d'impressions ou d'interactions), à condition que de telles données ne contiennent pas ou ne constituent pas des Données Personnelles, n'identifient pas ou ne permettent pas l'identification de NEWEB RÉGIE, des Sites NEWEB RÉGIE, de toute marque, contenu, contexte, utilisateurs des Sites de NEWEB RÉGIE, et à condition également que si ces données devaient être partagées avec des tiers, ces données n'incluraient pas ou ne seraient pas combinées à des éléments de la Campagne (par exemple informations sur les prix, description de la Publicité ou de l'activité de Marketing Direct, informations de placement, ou toute information de ciblage), à des Données Personnelles ou à des informations confidentielles de NEWEB RÉGIE ; ou

(iv) utiliser les données obtenues de NEWEB RÉGIE, des Sites de NEWEB RÉGIE, ou des utilisateurs des Sites de NEWEB RÉGIE, pour prospecter à nouveau les utilisateurs des Sites de NEWEB RÉGIE sur tout autre site internet ou encore pour créer un profil privé de ces utilisateurs à des fins autres que l'exécution de l'Ordre d'Insertion concerné.

6.2 Chaque partie publiera, maintiendra à jour et respectera une politique de respect de la vie privée en conformité avec les lois en vigueur. Le non respect par une partie de ce qui précède constitue un motif de résiliation immédiate de l'Ordre d'Insertion concerné, excluant toute responsabilité de la partie qui procède à la résiliation.

6.3 Lorsque la Campagne comprend des concours, des tirages au sort, des téléchargements de livres blancs ou d'autres situations dans lesquelles les utilisateurs doivent fournir leur nom, adresse email et/ou toute autre Donnée Personnelle, NEWEB RÉGIE collectera ces Données Personnelles, quand cela aura été spécifiquement convenu dans l'Ordre d'Insertion concerné. Toutefois, NEWEB RÉGIE ne pourra se voir demander de partager ces Données Personnelles avec l'Annonceur et l'Annonceur ne sera pas autorisé à utiliser ces Données Personnelles dans quelque but que ce soit à moins (i) qu'il ne soit clairement indiqué à l'utilisateur, lors de la collecte, que ses données personnelles vont être collectées par NEWEB RÉGIE pour le compte de l'Annonceur, qu'elles seront partagées avec l'Annonceur, puis utilisées par l'Annonceur pour des opérations de marketing futures (ou pour tout autre but légal tel que spécifié par l'Annonceur) ; et (ii) que NEWEB RÉGIE ait obtenu le consentement des utilisateurs pour la collecte qui précède et l'utilisation des Données Personnelles, un tel consentement ayant été donné librement lors de la collecte, et en conformité avec les lois applicables. Dans un souci de clarté, il est précisé que NEWEB RÉGIE ne supportera aucune obligation de collecter des Données Personnelles ou d'obtenir le consentement des utilisateurs, sauf si ce point est expressément prévu dans l'Ordre d'Insertion. Toute utilisation ultérieure, par l'Annonceur, des Données Personnelles recueillies par NEWEB RÉGIE se fera en stricte conformité avec les lois en vigueur, incluant sans limitation, la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

6.4 En ce qui concerne toute liste de prospects cibles de Marketing Direct fournies par l'Annonceur dans le cadre du Contenu de Marketing Direct, les parties reconnaissent que de telle(s) liste(s) contiennent des Données Personnelles, et en ce qui concerne le traitement de celles-ci dans le cadre de la Campagne de Marketing Direct, l'Annonceur est le responsable de traitement et NEWEB RÉGIE est le sous-traitant tel que défini par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 visée plus haut. NEWEB RÉGIE doit traiter ces Données Personnelles conformément aux instructions de l'Annonceur (telles qu'énoncées dans l'Ordre d'Insertion, les présentes Conditions Générales, et tout autre accord écrit entre les parties) et verra à mettre en place les mesures techniques et organisationnelles appropriées contre la destruction accidentelle ou illicite de données, l'altération ou la perte de ces données, la divulgation ou l'accès non autorisé à toute Donnée Personnelle fournie par l'Annonceur. NEWEB RÉGIE veillera à ce que chacun de ses employés, agents ou sous-traitants soit informé des obligations de NEWEB RÉGIE au regard de la sécurité et de la protection des Données Personnelles et accepte de respecter la confidentialité de tout le Contenu de Marketing Direct fourni par l'Annonceur.

## 7. Production

7.1 Lorsque les parties conviennent dans un Ordre d'Insertion qu'il incombe à NEWEB RÉGIE de fournir des Éléments de Production pour la Campagne, NEWEB RÉGIE produira les Éléments de Production dans les conditions prévues dans l'Ordre d'Insertion concerné, et consultera l'Annonceur au cours du processus de production. Si à l'issue d'une telle consultation l'Annonceur souhaite que NEWEB RÉGIE apporte des changements substantiels à l'un des Éléments de Production qui n'avaient pas été envisagés dans l'Ordre d'Insertion, ou de créer tout nouvel Éléments de Production, NEWEB RÉGIE n'aura aucune obligation de le faire sauf si les parties ont convenu par écrit de la description détaillée d'un tel changement ou d'un tel nouvel Éléments de Production, du calendrier de création et de tout frais supplémentaire dû par l'Annonceur dans ce cadre.

7.2 Dès lors que l'Annonceur fournit des éléments pour inclusion dans les Éléments de Production (y compris, sans limitation, tout Contenu Publicitaire ou Contenu de Marketing Direct), l'Annonceur concède à NEWEB RÉGIE sur ces éléments une licence limitée, non exclusive, gracieuse, non-transférable, d'utiliser, amender, modifier, copier, faire des créations dérivées, éditer, incorporer ces travaux dans les Éléments de Production, les afficher publiquement et les représenter, les distribuer et les rendre disponibles (en ce compris tous noms, marques, logos ou autre éléments de marque y figurant) au sens le plus large possible et nécessaire dans le cadre de l'exécution de la Production de Services et de l'hébergement, la mise à disposition et la distribution des Éléments de Production comme prévu dans l'Ordre d'Insertion concerné et les présentes Conditions Générales. En outre, l'Annonceur garantit à NEWEB RÉGIE que ces éléments sont libres pour l'usage envisagé et l'utilisation de ces derniers dans l'exercice de la Production de Services, et l'hébergement subséquent, la mise à disposition et la distribution des Éléments de Production conformément à l'Ordre d'Insertion concerné ne portent pas atteinte et ne porteront pas atteinte (i) aux droits des tiers, incluant, sans limitation, les Droits de Propriété Intellectuelle, le droit au respect de la vie privée et de la confidentialité, (ii) ne contiennent aucun élément calomnieux, diffamatoire, injurieux, abusif, harcelant, menaçant, nuisible, vulgaire, obscène ou contraire aux lois applicables. Si de tels éléments ne sont ni détenus en pleine propriété par l'Annonceur, ni libres pour l'usage envisagé par l'Annonceur et par NEWEB RÉGIE sur n'importe quel support dans le monde entier et ce sans limite de temps, l'Annonceur devra alors notifier à NEWEB RÉGIE par écrit toute restriction d'usage de tels éléments au moment où ils sont remis à NEWEB RÉGIE. NEWEB RÉGIE ne sera pas responsable envers l'Annonceur si NEWEB RÉGIE ne peut pas produire, mettre à disposition ou distribuer les Éléments de Production tel que prévu dans l'Ordre d'Insertion concerné en raison d'une quelconque restriction, qu'elle ait été notifiée par l'Annonceur ou pas.

7.3 L'Annonceur donnera son approbation finale sur la manière d'utiliser le Contenu Publicitaire, le Contenu de Marketing Direct ou tout autre élément fourni par l'Annonceur et intégré dans les Éléments de Production (cette approbation ne pouvant pas être déraisonnablement refusée ou retardée).

7.4 Sauf accord contraire prévu dans l'Ordre d'Insertion concerné, les Éléments de Production seront hébergés sur les Sites de NEWEB RÉGIE pour la durée de la Campagne et l'Annonceur prend acte et accepte que NEWEB RÉGIE conserve la propriété de tous les droits afférents aux Éléments de Production (incluant, sans limitation, les Droits de Propriété Intellectuelle inclus dans les Éléments de Production en ce compris ceux portant sur toute vidéo, microsite ou autre élément audiovisuel, ainsi que la charte graphique des microsites), à l'exception de tout Contenu Publicitaire, Contenu de Marketing Direct ou autres éléments fournis par l'Annonceur pour inclusion dans le Contenu Publicitaire ou Contenu de Marketing Direct, éléments dont les droits et Droits de Propriété Intellectuelle, dans la relation entre les parties, demeureront la propriété de l'Annonceur. Si les parties conviennent que les Éléments de Production devraient être hébergés par l'Annonceur, NEWEB RÉGIE accorde par les présentes à l'Annonceur une licence non-exclusive, personnelle, non-cessible, gracieuse pour afficher publiquement, représenter publiquement et rendre disponibles de tels Éléments de Production pour la durée de la Campagne en lien avec les Éléments de Production concernés à condition que l'Annonceur s'engage à ne pas modifier, adapter, altérer les Éléments de Production de quelque manière que ce soit, à ne pas diffuser la moindre publicité et ne pas se faire sponsoriser par tout tiers dans le cadre des Éléments de Production sans le consentement écrit préalable de NEWEB RÉGIE (consentement que NEWEB RÉGIE pourra donner ou refuser à son entière discrétion). Si l'Annonceur souhaite établir une cession ou une licence sur un Éléments de Production, pour les utiliser soit pendant la durée de la Campagne soit à son expiration, une telle cession ou licence devra faire l'objet d'un accord écrit séparé entre les parties selon les intentions d'utilisation de l'Annonceur. Si des droits, consentements, licence, autorisation supplémentaire sont requis pour que l'Annonceur puisse utiliser les Éléments de Production au-delà des fins définies dans l'Ordre d'Insertion concerné ou encore après la Date de Fin de Campagne, l'Annonceur sera seul responsable de l'obtention et du paiement de tels droits, consentements, licences, autorisations supplémentaires et devra indemniser NEWEB RÉGIE contre toute réclamations, dommages, pertes et responsabilités (incluant les honoraires raisonnables d'avocats) pouvant découler d'un manquement de l'Annonceur aux obligations stipulées au présent article.

7.5 Dans les limites permises par la loi, NEWEB RÉGIE décline par la présente toutes garanties, qu'elles soient expresses, implicites ou légales, concernant la Production de Services ou le contenu ou fonctionnement des Éléments de Production, incluant mais n'étant pas limitée à toute garantie concernant l'exactitude des Éléments de Production, les garanties implicites de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, l'absence de contrefaçon, et plus généralement toute garantie découlant de la relation contractuelle et de son exécution.

7.6 Lorsque les Éléments de Production comprennent tout microsite ou propriété similaire hébergé par NEWEB RÉGIE ou sur un des Sites de NEWEB RÉGIE, l'Annonceur accepte que : (i) NEWEB RÉGIE a le droit de refuser l'accès au microsite à n'importe quelle adresse IP, soit temporairement soit définitivement, sans préavis, si NEWEB RÉGIE reçoit plus de dix (10) demandes par seconde à partir de cette adresse IP; (ii) le microsite sera soumis aux conditions d'utilisation et à la politique de confidentialité du Site NEWEB RÉGIE dont il fait partie ; (iii) tout trafic vers le microsite sera attribué uniquement à NEWEB RÉGIE ; et (iv) toute Donnée Personnelle collectée légalement par NEWEB RÉGIE sur le microsite et/ou toutes les données anonymes, agrégées ou statistiques ayant trait à l'utilisation du microsite appartiennent à NEWEB RÉGIE sauf accord contraire établi dans l'Ordre d'Insertion concerné et toujours sous réserve des dispositions de l'Article 6.

7.7 Lorsque les Éléments de Production comprennent des vidéos ou des éléments similaires, l'Annonceur s'engage à ne pas héberger, utiliser, mettre à la disposition, concéder une licence, intégrer ou distribuer ces vidéos sur tout autre site web que ceux de NEWEB RÉGIE (incluant, sans limitation, le(s) propre(s) site(s) web de l'Annonceur et/ou tout autre site tiers de partage de vidéo(s)) à moins que (i) l'Annonceur ait obtenu l'autorisation expresse et écrite de NEWEB RÉGIE, ou (ii) que l'Annonceur ait obtenu de NEWEB RÉGIE une cession complète de tous les droits afférents à ces vidéos comme envisagé à l'Article 7.4.

## 8. Hébergement pour Téléchargement

8.1 Dans la mesure où la Campagne prévoit que NEWEB RÉGIE hébergera du Contenu Publicitaire, du Contenu de Marketing Direct ou d'autres contenus pour téléchargement par les utilisateurs des Sites de NEWEB RÉGIE (autres que les Éléments de Production), ou des liens vers tout contenu de cette sorte vers les sites de l'Annonceur ou de tiers, l'Annonceur garantit à NEWEB RÉGIE que l'hébergement et la mise à disposition de ces contenus et/ou liens par NEWEB RÉGIE sur les Sites de NEWEB RÉGIE, en application de l'Ordre d'Insertion concerné, ne portent pas et ne porteront pas atteinte (i) aux droits des tiers, incluant, sans limitation, les Droits de Propriété Intellectuelle, le droit au respect de la vie privée et de la confidentialité, (ii) ne contient aucun

élément calomnieux, diffamatoire, injurieux, abusif, harcelant, menaçant, nuisible, vulgaire, obscène ou contraire aux lois applicables, ou (iii) ne contiennent aucun virus, cheval de Troie, ver informatique, logiciel espion, ou tout autre composant nocif susceptible de ou conçu pour interférer avec ou interrompre les Sites NEWEB RÉGIE ou restreindre ou interdire l'accès paisible aux Sites NEWEB RÉGIE à tout utilisateur. Les dispositions de l'Article 6.3 s'appliqueront à toute Donnée Personnelle recueillie dans le cadre d'une telle activité.

## 9. Tirages au Sort et Concours

9.1 Si les parties conviennent dans un Ordre d'Insertion que dans le cadre d'une Campagne, NEWEB RÉGIE assurera la promotion et l'administration de tirages au sort et de concours sur les Sites de NEWEB RÉGIE, NEWEB RÉGIE devra le faire conformément aux lois applicables (et ne pourra pas être contrainte de promouvoir ou de gérer un concours non-conforme aux lois applicables) et l'Annonceur devra pleinement coopérer avec NEWEB RÉGIE à cet égard, notamment et sans que cela ne soit limitatif, en fournissant le(s) lot(s) convenu(s). Les dispositions de l'Article 6.3 s'appliqueront à toute Donnée Personnelle collectée dans le cadre d'une telle activité.

## 10. Conditions de Règlement

10.1 Sauf indication contraire dans l'Ordre d'Insertion concerné, NEWEB RÉGIE facturera l'Annonceur autour du 22<sup>ème</sup> (vingt-deuxième) jour de chaque mois calendaire pour toute Publicité ou activité de Marketing Direct qui aura lieu pendant ce mois calendaire, ou à compter de la date de la dernière facture de NEWEB RÉGIE. Les montants payables par l'Annonceur pour chaque Campagne sont fixés comme indiqué sur l'Ordre d'Insertion concerné, ces montants sont payables dans la monnaie indiquée sur l'Ordre d'Insertion concerné. Tous les montants sont indiqués hors TVA ou taxe similaire. Toutefois, dans l'hypothèse où des taxes sont obligatoires, NEWEB RÉGIE sera tenue de les facturer. Elles seront indiquées de façon séparée sur la facture établie par NEWEB RÉGIE et seront payables par l'Annonceur. Les factures seront envoyées à l'adresse de facturation de l'Annonceur indiquée sur l'Ordre d'Insertion concerné. L'Annonceur devra régler chaque facture dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la facture, ou selon un calendrier de paiement établi dans l'Ordre d'Insertion concerné. Tous les montants non réglés aux échéances prévues ci-dessus feront l'objet de plein droit d'une facturation complémentaire de pénalités égales au taux le plus élevé entre trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur et le taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage (article L441-6 du Code de Commerce), pénalités qui courront depuis la date d'exigibilité des sommes jusqu'à la date de réception du règlement que cela intervienne avant ou après qu'une décision de justice soit rendue. L'Annonceur s'engage à indemniser NEWEB RÉGIE contre tous les coûts et dépenses (y compris les frais juridiques raisonnables) engagés par NEWEB RÉGIE pour le recouvrement de ces montants.

10.2 NEWEB RÉGIE se réserve le droit de vérifier et d'évaluer la solidité financière de l'Annonceur aussi fréquemment que NEWEB RÉGIE le souhaitera, et, éventuellement, à l'occasion de chaque Campagne. Si NEWEB RÉGIE estime raisonnablement, à sa discrétion, que la solidité financière de l'Annonceur ne répond pas aux exigences de NEWEB RÉGIE, NEWEB RÉGIE se réserve le droit de demander à être réglée d'avance, et dans de telles circonstances, l'Annonceur reconnaît et accepte que l'exécution et la réalisation de la Campagne concernée seront subordonnées à la réception des fonds par NEWEB RÉGIE avant la Date de Début de Campagne, le commencement de tout Service de Production ou la mise en œuvre de toute autre obligation dans le cadre de l'Ordre d'Insertion applicable.

10.3 Si le paiement pour toute Campagne, pour les Services de Production ou en vertu de toute autre diligence entreprise par NEWEB RÉGIE en application d'un Ordre d'Insertion, n'a pas été reçu par NEWEB RÉGIE à la date d'échéance de paiement, et sans préjudice de tous autres droits ou recours de NEWEB RÉGIE (y compris, mais sans s'y limiter, la demande de paiement d'intérêts de retard conformément à l'Article 10.1 ci-dessus ou la résiliation de l'Ordre d'Insertion conformément à l'Article 11.3 ci-dessous), NEWEB RÉGIE sera en droit (i) de suspendre la livraison de la Campagne en cours et des Campagnes à venir prévues dans le calendrier de livraison, (ii) de refuser d'accepter tout Ordre d'Insertion futur de l'Annonceur, et/ou (iii) de suspendre toutes les Productions de Services, jusqu'à ce que le paiement ait été reçu dans son intégralité.

## 11. Annulation et Résiliation

11.1 Sauf indication contraire dans l'Ordre d'Insertion concerné, l'Annonceur peut annuler la Campagne, en tout ou partie, en le notifiant par écrit à NEWEB RÉGIE, et les frais payables par l'Annonceur dans le cas d'une telle annulation se décomposent comme suit :

- (i) En ce qui concerne les Campagnes par voie d'affichage Publicitaire uniquement :
  - Si l'avis d'annulation a été reçu deux pleines semaines calendaires ou plus avant la Date de Début de Campagne : aucun frais
  - Si l'avis d'annulation a été reçu plus d'une pleine semaine mais moins de deux pleines semaines calendaires avant la Date de Début de Campagne : *50% des honoraires prévus pour la Campagne annulée seront dus*
  - Si l'avis d'annulation a été reçu moins d'une pleine semaine calendaire avant la date de Début de Campagne : *100% des honoraires prévus pour la Campagne annulée seront dus*
- (ii) En ce qui concerne les Campagne de Marketing Direct et les Publicités, qu'elles incluent ou pas des Publicités par voie d'affichage (incluant, sans limitation, le parrainage) :
  - Si l'avis d'annulation a été reçu quatre (4) pleines semaines calendaires ou plus avant la Date de Début de Campagne : *un montant équivalent aux frais engagés par NEWEB RÉGIE dans l'élaboration de la Campagne avant la réception de l'avis d'annulation, y compris les frais réellement supportés et payés par NEWEB RÉGIE, et les frais que NEWEB RÉGIE n'a pas encore payés mais que NEWEB RÉGIE est contractuellement tenue de régler dans le cadre de la Campagne, sera dû*
  - Si l'avis d'annulation a été reçu plus d'une (1) pleine semaine mais moins de quatre (4) pleines semaines calendaires avant la Date de Début de Campagne : *le montant le plus élevé entre (i) 50% des honoraires prévus pour la Campagne annulée, et (ii) un montant équivalent aux frais supportés par NEWEB RÉGIE dans l'élaboration et la préparation de la mise en œuvre de la Campagne avant réception de l'avis d'annulation, incluant les coûts réellement supportés et payés par NEWEB RÉGIE, ainsi que les coûts que NEWEB RÉGIE n'a pas encore payés mais qu'elle est contractuellement tenue de régler dans le cadre de la Campagne, sera dû*
  - Si l'avis d'annulation a été reçu moins d'une (1) pleine semaine calendaire avant la date de Début de Campagne : *100% des honoraires prévus pour la Campagne annulée seront dus*
- (iii) En ce qui concerne la Production de Services:

- Si l'avis d'annulation a été reçu avant le commencement de la Production de Services : *un montant équivalent aux frais engagés par NEWEB RÉGIE dans les préparatifs nécessaires pour la livraison de la Production de Services avant réception de l'avis d'annulation, y compris les frais réellement supportés et payés par NEWEB RÉGIE, et les frais que NEWEB RÉGIE n'a pas encore payés mais qu'elle est contractuellement tenue de régler dans le cadre de la Production de Services, sera dû*

- Si l'avis d'annulation a été reçu plus d'une (1) pleine semaine mais moins de deux (2) pleines semaines calendaires avant la Date de Début de Campagne : *le montant le plus élevé entre (i) 50% des honoraires prévus pour la réalisation des Services de Production et (ii) un montant équivalent aux frais de NEWEB RÉGIE dans la mise en œuvre de la Production de Services avant réception de l'avis d'annulation, incluant les frais réellement supportés et payés par NEWEB RÉGIE, ainsi que les frais que NEWEB RÉGIE n'a pas encore payés mais qu'elle est contractuellement tenue de régler dans le cadre de la Production de Services, sera dû*

- Si l'avis d'annulation a été reçu moins d'une (1) pleine semaine calendaire avant la Date de Début de Campagne : *100% des honoraires prévus pour la Production de Services*

11.2 Les parties reconnaissent que les frais d'annulation énoncés dans l'Article 11.1 ci-dessus représentent une pré-estimation sincère des pertes que subirait NEWEB RÉGIE en cas d'annulation d'un Ordre d'Insertion, et non une pénalité.

11.3 Chacune des parties peut résilier un Ordre d'Insertion à tout moment en cas de violation par l'autre partie de ses déclarations dans les présentes, ou si l'autre partie viole l'une de ses obligations substantielles et dès lors qu'il n'est pas remédié à la violation dans les cinq (5) Jours Ouvrables après réception de la mise en demeure écrite adressée par la partie non fautive.

11.4 En cas de résiliation ou d'expiration d'un Ordre d'Insertion, chaque partie restituera ou détruira à bref délai les Informations Confidentielles de l'autre partie sur demande écrite, et, sauf convention contraire, cessera d'utiliser tout Contenu Publicitaire, Contenu de Marketing Direct et baisses de Serveur de Publicité Tiers relatifs à la Campagne concernée.

## 12. Indemnisation

L'Annonceur indemnifiera NEWEB RÉGIE contre tous dommages, responsabilités, coûts et dépenses (y compris les frais juridiques raisonnables) engagés ou subis par NEWEB RÉGIE, et/ou l'un de ses Filiales et Représentants, résultant de toute réclamation, jugement ou de procédure engagée par un tiers et découlant de ou en relation avec (i) une violation, ou une allégation de violation, par l'Annonceur, des affirmations et garanties prévues aux Articles 3.1, 4.3, 7.2, 8.1 et/ou 15 ; (ii) une violation, ou une allégation de violation, par l'Annonceur, de l'une des obligations définies à l'Article 6 (Données) et/ou à l'Article 14 (Confidentialité), (iii) le contenu ou le sujet de tout Contenu Publicitaire, Contenu de Marketing Direct et/ou autres contenus fournis par l'Annonceur à NEWEB RÉGIE, dans la mesure où il sont utilisés par NEWEB RÉGIE en conformité avec ces Conditions Générales et l'Ordre d'Insertion concerné.

## 13. Limitation de Responsabilité

A l'exclusion de toute responsabilité de l'une des parties en vertu des Articles 12 (Indemnisation), 6 (Données) ou 14 (Confidentialité), ou de tout dommage-intérêt résultant d'une faute intentionnelle, en aucun cas une partie ne pourra être tenue responsable des dommages (i) consécutifs, indirects, accessoires, punitifs, spéciaux, ou (ii) toute interruption d'exploitation, perte d'information, de données, perte de revenu ou de profit, perte d'une opportunité, ou perte d'une économie anticipée (dans chaque cas que cela soit de manière directe ou indirecte) et dans chaque cas engagés par l'autre partie ou tout tiers, découlant d'une Campagne ou d'un Ordre d'Insertion, et ce même si cette partie a été avisée de la possibilité de survenance de tels dommages. Rien dans ces Conditions Générales ne vise à exclure la responsabilité des parties en cas de décès ou de blessures corporelles à la suite de la négligence d'une des parties, ou de toute responsabilité en cas de fraude.

## 14. Confidentialité

14.1 Sous réserve de l'Article 14.2, « **Information Confidentielle** » désigne tous les renseignements exclusifs ou privés concernant les activités ou les affaires d'une partie ou de ses Filiales qui sont divulgués par cette partie (la « **Partie Emettrice** ») à l'autre partie, ses Représentants ou Filiales (la « **Partie Réceptrice** ») qui comporte (i) soit la mention « **Confidentiel** », « **Propriétaire** » ou des termes similaires indiqués par la Partie Emettrice au moment de la divulgation ; ou (ii) fourni par la Partie Emettrice dans des circonstances où la nature confidentielle ou exclusive de l'information doit être raisonnablement présumée. La Partie Réceptrice protégera l'Information Confidentielle de la Partie Emettrice de la même manière qu'elle protège ses propres informations de même nature, et avec un soin à tout le moins raisonnable. La Partie Réceptrice ne divulguera pas d'Information Confidentielle à une tierce partie autre qu'une Filiale ou un Représentant qui a besoin de ces informations pour exécuter l'Ordre d'Insertion, et qui est lié par des obligations de confidentialité et de non-usage au moins aussi protectrices des Informations Confidentielles que les dispositions de cet Article 14.

14.2 Le terme « **Information Confidentielle** » ne saurait s'appliquer à une information : (i) qui a été ou qui devient publique sans qu'aucune faute ne puisse être imputée à la Partie Réceptrice ; (ii) qui était connue par la Partie Réceptrice ou était à juste titre en sa possession sans obligation de confidentialité au moment, ou avant, sa divulgation par la Partie Emettrice ; (iii) qui a été développée indépendamment par la Partie Réceptrice, sans référence à aucune Information Confidentielle de la Partie Emettrice ; ou (iv) qui est communiquée par la Partie Emettrice à une tierce personne non affiliée sans aucune obligation de confidentialité et ainsi révélée à la Partie Réceptrice.

14.3 Nonobstant les dispositions précitées de l'Article 14, la Partie Réceptrice peut divulguer des Informations Confidentielles de la Partie Emettrice (i) avec l'accord de la Partie Emettrice, (ii) en réponse à une injonction d'un organisme gouvernemental ou d'un tribunal compétent, (iii) dans les cas prévus par la loi ou les règles relatives aux échanges de titres, ou (iv) au besoin pour établir les droits de chacune des parties en vertu des présentes Conditions Générales ou afin d'exécuter ses obligations dans le cadre du Contrat, à condition, toutefois, en ce qui concerne les révélations fondées sur les Articles 14.2 ou 14.3 que la Partie Réceptrice le notifie à la Partie Emettrice (lorsque cela est acceptable) avant toute divulgation, et que la Partie Emettrice ait une possibilité raisonnable d'obtenir les décisions judiciaires nécessaires pour protéger ses Informations Confidentielles d'une divulgation publique.

14.4 Les parties conviennent de traiter chaque Ordre d'Insertion comme une Information Confidentielle, et aucune des parties ne divulguera les termes de tout Ordre d'Insertion, y compris, sans limitation, des informations relatives au prix, la description des activités de Publicité ou de

Marketing Direct, les informations de placement, le ciblage de l'information, sans l'autorisation écrite préalable de l'autre partie.

14.5 Sans préjudice de la généralité de ce qui précède dans l'Article 14, ou des dispositions de l'Article 6 (Données), l'Annonceur n'utilisera aucune des données suivantes pour des fins autres que celles de l'évaluation du succès de la Campagne et ne divulguera les données suivantes à aucune tierce personne : (i) tout détail d'Ordre d'Insertion ; (ii) toute donnée recueillie par les parties lors du déroulement ou le suivi de la Campagne de Publicité ou de Marketing Direct conformément à l'Ordre d'Insertion en vigueur (par exemple, le nombre de clics marchands, les interactions, et les informations des en-têtes) ; (iii) les données NEWEB RÉGIE préexistantes détenues par NEWEB RÉGIE et utilisées par NEWEB RÉGIE et mises à la disposition de l'Annonceur en vertu de l'Ordre d'Insertion concerné ; (iv) toute donnée recueillie lors de la livraison de Publicités ou de Marketing Direct qui identifie ou permet l'identification de NEWEB RÉGIE, de(s) Site(s) de NEWEB RÉGIE, marque, contenu, contexte ou les utilisateurs en tant que tels ; et/ou (v) toute Donnée Personnelle, à l'exception de ce qui est permis par l'Article 6.3.

## 15. Agence

15.1 Lorsque l'Ordre d'Insertion concerné est signé par une Agence mandatée à cet effet par le Titulaire de la Marque :

(i) l'Agence déclare et garantit, par la signature de l'Ordre d'Insertion concerné, qu'elle a les pleins pouvoirs, à titre de mandataire du Titulaire de la Marque, pour lier ce dernier aux Conditions Générales et à chaque Ordre d'Insertion, et que toutes les actions de l'Agence liées à ces Conditions Générales et à chaque Ordre d'Insertion sont et seront faites dans le périmètre de cette relation d'agence ;

(ii) l'Agence fera ses meilleurs efforts pour obtenir le respect par le Titulaire de la Marque de toutes les obligations de l'Annonceur ci-dessous ;

(iii) en ce qui concerne les conditions de paiement, NEWEB RÉGIE sera en droit de facturer l'Agence pour toutes les sommes dues ci-après et l'Agence sera responsable du paiement de telles factures pour le compte du Titulaire de la Marque à la date d'échéance du paiement, mais seulement dans la mesure où l'Agence a reçu les fonds nécessaires du Titulaire de la Marque, et l'Agence fera ses meilleurs efforts pour recevoir les fonds avant la date d'échéance du paiement, et si, malgré ses meilleurs efforts, l'Agence n'a pas reçu les fonds nécessaires à la date d'échéance du paiement, NEWEB RÉGIE tiendra pour seul responsable du paiement correspondant le Titulaire de la Marque ;

(iv) sur demande, l'Agence remettra à NEWEB RÉGIE : (a) une preuve écrite de la relation d'agence entre l'Agence et le Titulaire de la Marque, incluant, sans limitation, approbation par un représentant dûment autorisé du Titulaire de la Marque que l'Agence est son agent et est autorisée à agir en son nom en rapport avec tout Ordre d'Insertion concerné et les présentes Conditions Générales ; et (b) une confirmation écrite indiquant si le Titulaire de la Marque a procédé à une avance de fonds à l'Agence pour permettre à l'Agence d'effectuer tous les paiements à NEWEB RÉGIE en vertu de l'Ordre d'Insertion concerné et des présentes Conditions Générales ;

(v) l'Agence indemnisera NEWEB RÉGIE de et contre toutes pertes, réclamations, dommages et responsabilités subies par NEWEB RÉGIE et chacune de ses Filiales et Représentants qui résultent de (a) tout manquement présumé commis par l'Agence quant aux garanties énoncées dans les dispositions de l'Article 15.1 (i), ou (b) toute réclamation intentée ou brandie par un tiers alléguant que l'Agence a enfreint une des obligations spécifiques auxquelles elle était soumise.

15.2 Dans tous les autres circonstances, lorsque l'Agence signe l'Ordre d'Insertion concerné (y compris notamment en tant qu'agent non dévoilé), l'Agence reconnaît, en signant l'Ordre d'Insertion concerné, qu'elle le fait à titre de mandataire et accepte donc l'entière responsabilité du respect de toutes les obligations qui en découlent pour l'Annonceur, en ce compris notamment toutes les obligations de paiement.

## 16. Dispositions Générales

16.1 Aucune partie ne sera responsable d'un retard ou d'un manquement dans l'exécution de ses obligations respectives dans le cadre des présentes Conditions Générales, autres que toute obligation de paiement, si le retard ou le défaut est causé par des circonstances indépendantes de sa volonté, incluant, mais pas limité à, incendie, inondation, accident, tremblements de terre, pannes de télécommunications, pannes électriques, pannes de réseau, force majeure, ou les conflits de travail. Si un tel événement s'est déroulé sans interruption pendant 5 Jours Ouvrables, NEWEB RÉGIE et/ou l'Annonceur a le droit d'annuler le reste de la Campagne sans pénalités en informant par écrit l'autre partie.

16.2 L'Annonceur ne peut pas revendre, céder, opérer de novation ou d'une quelconque manière transférer ses droits ou obligations issus des présentes, sans l'accord préalable écrit de NEWEB RÉGIE, et toute tentative de revente, cession, opération de novation ou toute velléité de transfert de tels droits ou obligations sera nulle et non avenue. Toutes les dispositions de ces Conditions Générales et de chaque Ordre d'Insertion seront opposables et s'établiront au profit des parties aux présentes et ainsi qu'au profit de leurs cessionnaires autorisés respectifs, successeurs et ayants droit.

16.3 Chaque Ordre d'Insertion (incluant ces Conditions Générales) constituera l'accord entier des parties à l'égard de son objet et remplacera toutes les communications antérieures, représentations, ententes et accords, soit oralement soit par écrit, entre les parties, relativement à l'objet de l'Ordre d'Insertion. Chaque Ordre d'Insertion devra être signé en deux exemplaires originaux et ces deux exemplaires ensemble constitueront un seul et même document.

16.4 En cas de conflit entre les dispositions d'un Ordre d'Insertion et les Conditions Générales, les dispositions de l'Ordre d'Insertion prévaudront.

16.5 Tous les Ordres d'Insertion seront régis par le droit français et les parties se soumettent à la juridiction non-exclusive des tribunaux français à l'égard de toute réclamation, action en justice, ou des litiges survenant dans le cadre d'un Ordre d'Insertion (incluant les présentes Conditions Générales).

16.6 Aucune modification de ces Conditions Générales ne liera les parties sans avoir fait l'objet d'un accord écrit et signé par les deux parties. Si une disposition est considérée comme nulle, les autres dispositions resteront en vigueur. Tous les droits et voies de recours des présentes sont cumulatives.

16.7 Toute notification devant être délivrée sera considérée comme délivrée trois (3) jours après l'envoi d'une lettre au tarif en vigueur, un Jour Ouvrable (1) s'il est envoyé par service de coursier, et immédiatement s'il est envoyé par voie électronique ou par télécopieur. Toutes les

notifications seront envoyées au contact indiqué sur l'Ordre d'Insertion concerné avec une copie au Service juridique.

16.8 Les dispositions des Articles 1, 4.6, 6, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 10.1, 11.4, 12, 13, 14, 15 et 16, ainsi que toute obligation de paiement restant due, survivront à la résiliation ou à l'expiration de ces Conditions Générales quelle qu'en soit la raison.

16.9 Les titres des articles sont utilisés à titre purement indicatif et ne doivent pas être utilisés dans un but d'interprétation des présentes.